

Pour diffusion immédiate

Hydro-Québec interviendra sur des arbres situés près de son réseau électrique

Saguenay, 12 mars 2018 – Pour assurer la sécurité des personnes et la qualité du service, Hydro-Québec doit dégager les fils et maintenir la végétation à une distance sécuritaire du réseau de distribution d'électricité. Dans certains cas Hydro-Québec doit aussi prélever des arbres présentant des signes de faiblesses mécaniques et des risques pour l'intégrité de son réseau. Au cours des prochains mois, ces travaux d'arboriculture réseau seront réalisés dans différents secteurs de votre municipalité par une entreprise spécialisée et mandatée par Hydro-Québec.

En moyenne au Québec, environ 40 % des pannes d'électricité sont causées par la chute de branches ou d'arbres sur les fils électriques. Chaque année, environ 20 % des 110 000 km de réseau sont élagués, et des dizaines de milliers d'arbres dangereux sont prélevés.

Hydro-Québec rappelle à ses clients qu'il est dangereux de s'approcher trop près du réseau électrique. Seuls les employés d'Hydro-Québec et ceux des entreprises qu'elle autorise sont habilités à intervenir à moins de trois mètres des fils électriques. On ne doit jamais tenter d'élaguer ou de couper soi-même un arbre qui se trouve près des lignes électriques.

Pour de plus amples renseignements sur les arbres que l'on peut planter à proximité du réseau, la maîtrise de la végétation à Hydro-Québec ou pour faire une demande d'intervention sur des arbres à proximité du réseau électrique, visitez le site Web d'Hydro-Québec à www.hydroquebec.com/arbres.

- 30 -

Pour toutes informations complémentaires :

Guy Morency
Conseiller – Relations avec le milieu
Hydro-Québec
418 696-4500 poste 2526